**Règlement intérieur de l’association Familles Rurales de Saint Clément de la Place**

**2017-2018**



**Période d’activité** :

Les cours d’éveil sportif auront lieu le mercredi de 17h à 18h dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de multisports auront lieu le mercredi de 16h à 18 dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de pilate auront lieu le mercredi de 18h à 19h dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de zumba auront lieu le vendredi de 19h30 à 20h30 dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de gym tonique auront lieu le mercredi de 19h15 à 20h15 dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de danse de salon auront lieu le mardi de 19h à 20h et de 20h à 21h dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours de dessin peinture auront lieu le jeudi de 18h à 20h et de 20h15 à 22h15 dans le local Familles Rurales.

Les cours de gym d’entretien auront lieu le mardi de 10h30 à 11h30 dans la salle Nicolas Touzaint.

Les cours ne seront pas dispensés pendant les vacances scolaires sauf dates à rattraper.

**Certificat médical** :

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les activités non sportives.

La pratique d'une activité physique présente toujours un danger. En l'absence d'obligation légale, un certificat d'aptitude de moins de 3 mois rédigé par un médecin est conseillé. A défaut, l’association Familles Rurales de Saint Clément de la Place ne pourra pas être tenue responsable de tout problème ayant pour origine une contre-indication médicale, même ultérieure à l’inscription.

**Responsabilité / vol** :

* L’association souscrit à un contrat d’assurance garantissant la responsabilité civile mais ne couvre pas le « risque individuel accident ».
* L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations ou de vol des effets personnels.

**Tarif/modalité de règlement :**

* Le tarif est un forfait annuel pour une personne.
* Il est possible d’étaler le règlement de la cotisation en cinq fois.
* L’adhésion à Familles Rurales pour l’année 2018 est obligatoire. Un chèque de 28 € est demandé à l’inscription et débité en janvier. Pour les familles adhérentes dans d’autres communes, joindre une copie de la carte.

**Remboursement :**

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d’année sauf en cas d’arrêt du cours ou de force majeure (déménagement, maladie longue durée, accident,…) sur présentation d'un justificatif.

L’adhésion n’est pas remboursable.

**Droit à l’image / CNIL :**

* L’association peut être amenée à prendre des photos ou à filmer les adhérents lors des cours ou lors des manifestations pour sa propre publicité. Dans le cadre des activités de l’association Familles Rurales de Saint Clément de la Place, l’adhérent :

*autorise l’association à publier et exploiter toutes les photographies ou images dans un but non lucratif.\**

*n’autorise pas l’association à publier et exploiter toutes les photographies ou images dans un but non lucratif.\**

***\* cocher la case souhaitée***

* Toute information personnelle que l’adhérent transmettra à l’association est soumise aux dispositions de la loi n°78-17 Information et Libertés du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.

A ce titre, l’adhérent dispose d’un droit d’accès, de rectification et de suppression des informations personnelles.

A fournir au moment de l’inscription :

* Certificat médical (pour les activités sportives)
* Règlement intérieur signé
* Feuille d’autorisations parentales pour les enfants inscrits à l’éveil sportif et le multisports
* Règlement de la cotisation pour la saison 2017-2018 :
* Règlement de la carte d’adhésion pour les familles non adhérentes 🡪 **28 €**
* Feuille d’adhésion à Familles Rurales **pour les nouvelles familles**

Fait à ……………, le … … / … … / … … … …

Nom, prénom : …………………………………………………………………………………………………………………..

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :